



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 6 avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D4-1-1-70

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CRÉATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE
2ème CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal (en audio)	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Géraud	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CLUCHIER Marie Christine a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D4-1-1-70

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

**CRÉATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Par Arrêté du 10 Décembre 2020, et sur la proposition du Président de la Communauté de Communes, le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a établi la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux (catégorie Hiérarchique B-Poste d'encadrement intermédiaire) , et ce, au titre de la promotion interne.

Une agente a ainsi été promue : elle est rattachée au service Comptable mutualisé avec le CIAS et gère plus particulièrement le budget du CIAS ; par ailleurs, elle était lauréate de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2ème classe. Compte-tenu de ces éléments, elle a été retenue pour accéder au cadre d'emploi et au grade de Rédacteur Principal de 2ème classe.

Aussi, le Président propose de créer un poste de Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet afin de la nommer.

Le Président propose :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de l'autoriser, ou en son absence, d'autoriser son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la nomination de l'agent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

- d'autoriser le Président, ou en son absence, son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la nomination de l'agent.

Fait à Valence d'Agen, le 12 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 13 avril 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

15 AVR. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **15 AVR. 2021**

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Numéro de l'acte : 2021D4_1_1_70

Date de la décision : 12/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210412-2021D4_1_1_70-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 15/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste

Document : [99_DE-082-248200016-20210412-2021D4_1_1_70-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 15/04/2021 09:58:20

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2021 10:03:49

Date de réception de l'AR : 15/04/2021 10:04:39